



VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 16 décembre 2025
19 heures 00**

MP/GF

N° 003321

Convention d'un groupement de commande portant sur la conduite et la réalisation du projet « Axe Structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars

Publié le :

22/12/2025

VOTES POUR : 26

VOTES CONTRE : 3
M. Rémi ROLLAND,
M. Christophe CARMINATI,
Mme Céline RIGOUARD

ABSTENTION(S) : 0

Le 16 décembre 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS (3ème adjoint) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Célia BARBIER.

Les communes d'Apt, Gargas, Villars et Saint-Saturnin-lès-Apt souhaitent se rapprocher dans le cadre de la réalisation du projet « Axes structurants – Déplacements à vélo au quotidien ». Pour la conduite de ce projet unique, ces communes ont choisi de conclure une convention de groupement de commande destinée à faciliter la mise en œuvre et à en simplifier le déroulement.

Cette convention, établie en vertu des articles L2213-6 et suivants du Code de la commande publique ainsi que de l'article L5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales, a pour objectif de fixer les règles communes entre les membres du groupement afin de désigner le prestataire chargé de la réalisation des études et des travaux liés au projet.

À la suite de la conclusion de cette convention, le coordonnateur du groupement de commande désigné aura pour mission de sélectionner l'opérateur chargé d'exécuter les travaux, par la signature d'un mandat de maîtrise d'ouvrage mis en œuvre conformément aux dispositions de l'article L2422-5 du Code de la commande publique.

Considérant les besoins définis pour ce projet,

Considérant le soutien de la Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon (CCPAL) à l'aboutissement de ce projet qui s'inscrit dans son schéma directeur cyclable,

Considérant que la CCPAL, en qualité de coordonnateur du groupement, assurera l'organisation de la procédure, la rédaction des pièces, l'analyse et l'attribution du marché en concertation avec les communes adhérentes au groupement,

Considérant que la commission d'appel d'offres compétente est celle de la CCPAL,

Considérant que le groupement de commandes institué aura pour objet de désigner et de confier à un prestataire le soin de conclure les divers marchés d'études et de travaux nécessaires à la réalisation du projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien »,

Considérant que la procédure du groupement de commandes comprend :

- la désignation d'un coordonnateur chargé de centraliser les besoins, d'élaborer les dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins des membres, et d'assurer la procédure de consultation ;
- la rédaction et l'adoption d'une convention constitutive fixant les rôles de chacun ;
- le lancement de la procédure ;
- l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres du coordonnateur lorsque la procédure est formalisée ;
- l'attribution et la signature des marchés ;
- l'exécution des marchés par chaque membre du groupement de manière autonome,

Considérant que le conseil municipal de la Ville d'Apt est invité à prendre connaissance du projet de convention constitutive de groupement de commandes portant sur la conduite du projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars,

Considérant que le conseil municipal de la Ville d'Apt est également invité à examiner le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la SPL Territoire Vaucluse et la CCPAL désignée coordonnatrice du groupement,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Décide d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes, annexé à la présente délibération, portant sur la conduite et la réalisation du projet « Axe Structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars, et de désigner la CCPAL comme coordonnatrice du groupement ;

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20251216-003321a-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Autorise Madame le maire à signer ladite convention et à effectuer toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;

Décide d'approver le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la SPL Territoire Vaucluse et la CCPAL, désignée coordonnatrice du groupement, et autorise Madame le maire à le signer ;

Prend acte que la CCPAL, désignée coordonnatrice du groupement, sera chargé de la mise en œuvre de la procédure de passation des marchés, de l'attribution des marchés et de la coordination avec les membres du groupement pour l'exécution des travaux et études ;

Dit que cette délibération abroge la délibération n° 3172 du 8 octobre 2024 relative à une convention d'un groupement de commandes portant sur la conduite du projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes d'Apt, de Gargas, de Saint-Saturnin-les-Apt et de Villars ;

Autorise Madame le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération et tous les actes administratifs nécessaires à son exécution.

POUR EXTRAIT CONFORME

Célia BARBIER
Secrétaire de séance

Véronique ARNAUD-DELOY
Maire d'Apt

